
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 mai 2017 à 20 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Dauphin, Maire d'arrondissement
Monsieur Jean-François Cloutier, Conseiller de ville
Madame Maja Vodanovic, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Daniel Racicot, Conseiller d'arrondissement
Madame Kymberley Simonyik, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Savard, Directeur d'arrondissement
Madame Véronique Bélanger, Secrétaire d'arrondissement substitut

CA17 19 0135

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

30.07 Autoriser le règlement hors cour du litige anticipé découlant de la résiliation du contrat octroyé de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires pour la réalisation d'un Plan lumières sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour un montant total de 974 367,14 \$ et mettre fin au mandat donné par la résolution CA16 19 0409 d'entreprendre les démarches et recours nécessaires en collaboration avec le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal

61.01 Dépôt du rapport de la CDEC LaSalle-Lachine sur le développement de Lachine est

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 8 mai 2017, tel que modifié.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA17 19 0136

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017 relativement au projet de règlement numéro 2710-91 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage dans le but de diminuer dans la zone C-301, la marge de recul avant de 4,6 à 3,0 m et le COS minimal de 0,5 à 0,2, d'introduire de nouvelles normes pour contrer les îlots de chaleur et d'ajuster les normes touchant les aires de chargement et d'entreposage des matières résiduelles

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017 relativement au projet de règlement numéro 2710-91 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage dans le but de diminuer dans la zone C-301, la marge de recul avant de 4,6 à 3,0 m et le COS minimal de 0,5 à 0,2, d'introduire de nouvelles normes pour contrer les îlots de chaleur et d'ajuster les normes touchant les aires de chargement et d'entreposage des matières résiduelles.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA17 19 0137

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017 relativement au projet de règlement numéro 2561-10 modifiant le Règlement numéro R-2561-3 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale aux fins de retirer la zone C-301 de la zone de reconversion et de l'ajouter au secteur centre dans le but d'exiger une conception écologique intégrant des principes LEED pour tout nouveau bâtiment principal dans la zone C-301, d'assujettir à l'approbation de PIIA, tous travaux d'aménagement du terrain, du stationnement, des accès au terrain, des quais de chargement et des équipements de matières résiduelles et d'ajouter des objectifs et critères relatifs au traitement architectural des façades et aux accès et circulation véhiculaire pour les zones C-301 et C-356

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017 relativement au projet de règlement numéro 2561-10 modifiant le Règlement numéro R-2561-3 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale aux fins de retirer la zone C-301 de la zone de reconversion et de l'ajouter au secteur centre dans le but d'exiger une conception écologique intégrant des principes LEED pour tout nouveau bâtiment principal dans la zone C-301, d'assujettir à l'approbation de PIIA, tous travaux d'aménagement du terrain, du stationnement, des accès au terrain, des quais de chargement et des équipements de matières résiduelles et d'ajouter des objectifs et critères relatifs au traitement architectural des façades et aux accès et circulation véhiculaire pour les zones C-301 et C-356.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA17 19 0138

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 avril 2017

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 10 avril 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA17 19 0139

Motion relative à l'inclusion des propositions d'amendement non-appuyées aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Kimberley Simonyik

D'inclure les propositions d'amendement non-appuyées dans les procès-verbaux des prochaines séances du conseil d'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA17 19 0140

Octroyer un contrat à la compagnie Ciment Projeté et Piscines Orléans Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du bassin du parc Michel-Ménard, au montant total de 333 520,63 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1711 - Six (6) soumissionnaires

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'octroyer un contrat à la compagnie Ciment Projeté et Piscines Orléans Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du bassin du parc Michel-Ménard, au montant total de 333 520,63 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1711;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1177292005

CA17 19 0141

Octroyer un contrat à la compagnie Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement de 10 bornes d'incendie désuètes dans différents secteurs de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 169 441,53 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1721 - Trois (3) soumissionnaires

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'octroyer un contrat à la compagnie Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement de 10 bornes d'incendie désuètes dans différents secteurs de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 169 441,53 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1721;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1177126005

CA17 19 0142

Octroyer un contrat à la firme Services de peinture Éric inc. pour des travaux de peinture et de numérotation de 400 bornes d'incendie dans différents secteurs de l'arrondissement de Lachine pour la somme totale de 34 210,40 \$ - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-1724 - Un (1) soumissionnaire

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'octroyer un contrat à la firme Services de peinture Éric inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour des travaux de peinture et de numérotation de 400 bornes d'incendie dans différents secteurs de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 34 210,40 \$, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-1724;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1177634001

CA17 19 0143

Octroyer à la compagnie Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 24 mois pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout - Dépense totale de 329 006,71 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1723 - Quatre (4) soumissionnaires

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'octroyer à la compagnie Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 24 mois pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau d'aqueduc et d'égout, au montant total de 329 006,71 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1723;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1177126007

CA17 19 0144

Octroyer un contrat à la compagnie 9039-3273 Québec inc. (DDL Excavation), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement de dix vannes du réseau d'aqueduc dans différents secteurs de l'arrondissement et l'ajout d'une vanne sur la rue Victoria, au montant total de 158 090,63 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1722 - Deux (2) soumissionnaires

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'octroyer un contrat à la compagnie 9039-3273 Québec inc. (DDL Excavation), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement de dix vannes du réseau d'aqueduc dans différents secteurs de l'arrondissement et l'ajout d'une vanne sur la rue Victoria, au montant total de 158 090,63 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1722;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1177126006

CA17 19 0145

Octroyer un contrat à la compagnie Les Constructions B. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de réaménagement de certains locaux à la mairie d'arrondissement, au montant total de 208 649,10 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1713 - Quatre (4) soumissionnaires

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'octroyer un contrat à la compagnie Les Constructions B. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de réaménagement de certains locaux à la mairie d'arrondissement, au montant total de 208 649,10 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1713;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1177382001

CA17 19 0146

Octroyer un contrat à Les Entreprises de réfrigération L.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'un système de ventilation à l'aréna Martin-Lapointe, au montant total de 40 574,73 \$ - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-1726 - Deux (2) soumissionnaires

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'octroyer un contrat à Les Entreprises de réfrigération L.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'un système de ventilation à l'aréna Martin-Lapointe, au montant total de 40 574,73 \$, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-1726;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1177292006

CA17 19 0147

Octroyer un contrat à la compagnie Les Revêtements Scelltech Inc. pour la location d'un balai aspirateur avec opérateur pour le balayage des rues et stationnements de l'arrondissement pour une durée de trois ans (2017, 2018 et 2019), au montant total de 224 023,04 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1725 - Un (1) soumissionnaire

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'octroyer un contrat à la compagnie Les Revêtements Scelltech Inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la location d'un balai aspirateur avec opérateur pour le balayage des rues et stationnements de l'arrondissement pour une durée de trois ans (2017, 2018 et 2019), au montant total de 224 023,04 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1725;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.08 1177116001

CA17 19 0148

Octroyer un contrat à la compagnie Catalogna et frères Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'aménagement du futur parc Pominville, au montant total de 1 192 382,13 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1717 - Six (6) soumissionnaires et demander au conseil municipal l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement de Lachine afin de rembourser les dépenses encourues pour les années 2015 et 2016 au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'octroyer un contrat à la compagnie Catalogna et frères Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'aménagement du futur parc Pominville, au montant total de 1 192 382,13 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1717;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De demander au conseil municipal :

L'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement de Lachine afin de rembourser les dépenses encourues pour les années 2015 et 2016, au montant de 1 208 659,08 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du Passif Environnemental de la Ville de Montréal;

Que les dépenses futures pour les travaux de réhabilitation de ce projet soient prises en charge par ce même programme.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.09 1177382002

CA17 19 0149

Octroyer un contrat à la firme Déom+Associés Experts-Conseils inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en architecture de paysage pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de l'aménagement du parc Pominville au montant total de 42 127,99 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'octroyer un contrat à la firme Déom+Associés Experts-Conseils inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en architecture de paysage pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de l'aménagement du parc Pominville, au montant total de 42 127,99 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.10 1176731001

CA17 19 0150

Accorder un soutien financier de 17 100 \$, pour l'année 2017, à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Regroupement Affaires Lachine Inc. (RALI) afin de poursuivre sa mission au bénéfice des entreprises de Lachine et d'en autoriser le paiement sous réserve de l'approbation et de la signature de la convention à intervenir

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'accorder un soutien financier au montant de 17 100 \$, pour l'année 2017, à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Regroupement Affaires Lachine Inc. (RALI) afin de poursuivre sa mission au bénéfice des entreprises de Lachine et d'approuver la convention à intervenir à cet effet;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, la convention approuvée;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.11 1177131003

CA17 19 0151

Approuver et autoriser la signature de la convention de contribution entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue de l'édition 2017 des Mardis cyclistes de Lachine et accorder un soutien financier de 10 100 \$

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'accorder un soutien financier au montant total maximal de 10 100 \$ à l'organisme sans but lucratif Cyclo-Club Lachine pour la réalisation des Mardis cyclistes de Lachine, édition 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et Cyclo-Club Lachine, établissant les modalités et les conditions d'octroi du soutien financier;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de l'Arrondissement de Lachine, ladite convention.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.12 1177125001

CA17 19 0152

Accorder une contribution financière de 15 000 \$, pour l'année 2017, à PME MTL West-Island afin de soutenir les opérations régulières du Commissariat industriel de cet organisme - Approuver le protocole d'entente et en autoriser la signature - Autoriser le paiement du soutien financier

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à PME MTL West-Island afin de soutenir les opérations régulières du Commissariat industriel de cet organisme pour l'année 2017;

D'approuver le protocole d'entente à intervenir à cet effet et d'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, ledit document;

D'autoriser le paiement du soutien financier sous réserve de la signature de cette entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.13 1177131004

CA17 19 0153

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. pour la réalisation d'activités issues du plan d'action en sécurité urbaine et octroyer une contribution financière de 32 500 \$ pour l'année 2017

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'accorder un soutien financier de 32 500 \$ pour l'année 2017 à l'organisme La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements et du Programme de sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de l'Arrondissement de Lachine, ladite convention.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.14 1173550007

CA17 19 0154

Approuver la convention de prêt de six billes de la collection archéologique du Musée de Lachine à la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys aux fins d'exposition du 14 juillet 2017 au 3 septembre 2018 et en autoriser la signature

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver la convention de prêt de six billes de la collection archéologique du Musée de Lachine à la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys aux fins d'exposition, pour la période du 14 juillet 2017 au 3 septembre 2018;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de l'Arrondissement de Lachine, ladite convention.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.15 1176759009

CA17 19 0155

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et PME MTL Ouest-de-l'Île et accorder une contribution financière maximale de 250 000 \$ pour la recapitalisation du programme « Renouveau Notre-Dame »

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et PME MTL Ouest-de-l'Île établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, ladite convention;

D'accorder une contribution financière maximale de 250 000 \$ à PME MTL Ouest-de-l'Île pour la recapitalisation du programme « Renouveau Notre-Dame »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.16 1177131002

CA17 19 0156

Autoriser un addenda au contrat de service avec la SPCA pour l'année 2017 et, s'il y a lieu, pour les années subséquentes

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver l'addenda au contrat de service avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) pour l'année 2017, soit du 1^{er} juin au 31 décembre 2017 et pour les années subséquentes, jusqu'à ce que la Ville de Montréal ait une fourrière animale municipale en opération et puisse offrir ses services à l'arrondissement.

D'octroyer un montant additionnel de 41 800 \$ au 15 000 \$ déjà autorisé, pour un total de 56 800 \$, pour l'année 2017, et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de l'Arrondissement de Lachine, l'addenda audit contrat.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.17 1174408006

CA17 19 0157

Autoriser le paiement d'un montant total maximal de 281 849,72 \$ pour la location des locaux du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 23 juin 2017

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser le paiement d'un montant total maximal de 281 849,72 \$ pour la location des locaux du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 23 juin 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1173948003

CA17 19 0158

Entériner la liste des prix des billets pour les spectacles présentés à l'Entrepôt pour la saison 2017-2018

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'entériner la liste des prix des billets uniquement, pour les spectacles qui seront présentés à l'Entrepôt lors de la saison 2017-2018.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1177241002

CA17 19 0159

Prendre acte du dépôt de l'état des revenus et des dépenses projetés à la fin de l'exercice et des états comparatifs des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2017

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et des dépenses projetés à la fin de l'exercice et des états comparatifs des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1173547003

CA17 19 0160

Prendre acte de l'état du surplus de gestion pour l'exercice financier 2016 et en approuver la répartition

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

De prendre acte de l'état du surplus de gestion de 2016;

D'approuver la répartition du surplus conformément aux informations contenues au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1173547004

CA17 19 0161

Reddition de comptes - Listes des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2017

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

De recevoir la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2017;

De recevoir la liste des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1173547006

CA17 19 0162

Journal des subventions

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 710 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1173479006

CA17 19 0163

Autoriser le règlement hors cour du litige anticipé découlant de la résiliation du contrat octroyé de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires pour la réalisation d'un Plan lumières sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour un montant total de 974 367,14 \$ et mettre fin au mandat donné par la résolution CA16 19 0409 d'entreprendre les démarches et recours nécessaires en collaboration avec le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser le règlement hors cour du litige anticipé découlant de la résiliation du contrat octroyé de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires pour la réalisation d'un Plan lumières sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour un montant total de 974 367,14 \$ et mettre fin au mandat donné à l'Administration par la résolution CA16 19 0409 d'entreprendre les démarches et recours nécessaires en collaboration avec le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.07 1171991016

CA17 19 0164

Approuver les recommandations émises par le comité de circulation lors de la réunion du 11 avril 2017

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver les recommandations émises par le Comité de circulation lors de la réunion tenue le 11 avril 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1177536003

CA17 19 0165

Adopter le Règlement numéro 2561-10 modifiant le Règlement numéro R-2561-3 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale aux fins de retirer la zone C-301 de la zone de reconversion et de l'ajouter au secteur centre dans le but d'exiger une conception écologique intégrant des principes LEED pour tout nouveau bâtiment principal dans la zone C-301, d'assujettir à l'approbation de PIIA, tous travaux d'aménagement du terrain, du stationnement, des accès au terrain, des quais de chargement et des équipements de matières résiduelles et d'ajouter des objectifs et critères relatifs au traitement architectural des façades et aux accès et circulation véhiculaire pour les zones C-301 et C-356

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'adopter le Règlement numéro 2561-10 modifiant le Règlement numéro R-2561-3 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale aux fins de retirer la zone C-301 de la zone de reconversion et de l'ajouter au secteur centre dans le but d'exiger une conception écologique intégrant des principes LEED pour tout nouveau bâtiment principal dans la zone C-301, d'assujettir à l'approbation de PIIA, tous travaux d'aménagement du terrain, du stationnement, des accès au terrain, des quais de chargement et des équipements de matières résiduelles et d'ajouter des objectifs et critères relatifs au traitement architectural des façades et aux accès et circulation véhiculaire pour les zones C-301 et C-356.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1177204002

CA17 19 0166

Adopter le Règlement numéro 2710-91-1 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-301, la réduction du coefficient d'occupation du sol minimal de 0,5 à 0,2

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'adopter le Règlement numéro 2710-91-1 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-301, la réduction du coefficient d'occupation du sol minimal de 0,5 à 0,2;

De dispenser la lecture dudit règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil;

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

VOTE

Votent en faveur: Claude Dauphin, Jean-François Cloutier, Daniel Racicot, Kymberley Simonyik

Vote contre: Maja Vodanovic

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

40.03 1177204005

CA17 19 0167

Adopter le Règlement numéro 2710-91-2 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions particulières, dans la zone C-301, visant les règles d'alignement et l'assujettissement de tout nouveau bâtiment principal au Règlement sur les PIIA, en exigeant l'aménagement d'un écran visuel pour toute aire de chargement située dans une cour visible de la voie publique et en autorisant tout équipement de matières résiduelles dans une cour visible de la voie publique à la condition d'être dissimulé par un écran visuel paysager

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'adopter le Règlement numéro 2710-91-2 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions particulières, dans la zone C-301, visant les règles d'alignement et l'assujettissement de tout nouveau bâtiment principal au Règlement sur les PIIA, en exigeant l'aménagement d'un écran visuel pour toute aire de chargement située dans une cour visible de la voie publique et en autorisant tout équipement de matières résiduelles dans une cour visible de la voie publique à la condition d'être dissimulé par un écran visuel paysager;

De dispenser la lecture dudit règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil;

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.04 1177204006

CA17 19 0168

Adopter le Règlement numéro 2710-91-3 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de réduire, dans la zone C-301, la marge de recul avant de 4,6 à 3,0 m et d'interdire la réduction de la marge de recul latérale donnant sur une rue pour les bâtiments principaux ayant façade sur les rues Remembrance et Victoria et introduire de nouvelles dispositions sur le stationnement, sur le verdissement et l'aménagement d'un écran pour une aire de chargement visible de la voie publique

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'adopter le Règlement numéro 2710-91-3 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de réduire, dans la zone C-301, la marge de recul avant de 4,6 à 3,0 m et d'interdire la réduction de la marge de recul latérale donnant sur une rue pour les bâtiments principaux ayant façade sur les rues Remembrance et Victoria et introduire de nouvelles dispositions sur le stationnement, sur le verdissement et sur l'aménagement d'un écran pour une aire de chargement visible de la voie publique;

De dispenser la lecture dudit règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil;

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.05 1177204007

CA17 19 0169

Adopter le Règlement numéro 2710-91-4 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions visant l'aménagement des espaces libres sur un terrain par l'aménagement des bandes de verdure, en prévoyant pour toute construction ou agrandissement d'un bâtiment principal et tout aménagement ou agrandissement d'une aire de stationnement, la préservation des arbres existants, en permettant notamment une enseigne sur poteau mitoyenne à deux terrains et en obligeant tout nouveau bâtiment ayant un toit plat, d'être recouvert d'un toit végétalisé, d'un matériau dont la couleur est blanche ou dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est égal ou supérieur à 78, attesté par les spécifications du fabricant

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'adopter le Règlement numéro 2710-91-4 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'introduire des dispositions visant l'aménagement des espaces libres sur un terrain par l'aménagement des bandes de verdure, en prévoyant pour toute construction ou agrandissement d'un bâtiment principal et tout aménagement ou agrandissement d'une aire de stationnement, la préservation des arbres existants, en permettant notamment une enseigne sur poteau mitoyenne à deux terrains et en obligeant tout nouveau bâtiment ayant un toit plat, d'être recouvert d'un toit végétalisé, d'un matériau dont la couleur est blanche ou dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est égal ou supérieur à 78, attesté par les spécifications du fabricant;

De dispenser la lecture dudit règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.06 1177204008

CA17 19 0170

Recommander la dénomination du Centre communautaire Saint-Pierre, situé au 69, avenue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, au nom de « Centre communautaire Marie-Claire-Kirkland-Casgrain »

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De recommander la dénomination du Centre communautaire Saint-Pierre, situé au 69, avenue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, au nom de « Centre communautaire Marie-Claire-Kirkland-Casgrain ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

46.01 1171991011

CA17 19 0171

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), un premier projet de résolution visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte situé sur le lot portant le numéro 1 703 439 du cadastre du Québec (121-125, rue Saint-Jacques)

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment mixte situé sur le lot portant le numéro 1 703 439 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 703 439 du cadastre du Québec, situé au 121-125, rue Saint-Jacques, tel qu'illustré au plan intitulé « Certificat de localisation », joint en annexe A à la présente résolution.

**CHAPITRE II
AUTORISATIONS**

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine, applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction, la transformation ou l'occupation d'un immeuble mixte est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger au type de bâtiment, aux marges de recul minimales et au coefficient d'occupation au sol maximal prévus à la grille des normes d'implantation numéro 33B/38B, pour la zone M-831, en annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1 USAGE

3. Malgré les usages autorisés par le Règlement numéro 2710 sur le zonage, seuls les usages « résidentiel » et « commercial » sont autorisés.
4. Malgré l'article 3, seul l'usage commercial est autorisé au rez-de-chaussée du bâtiment.

SECTION 2 BÂTIMENT

5. L'implantation, l'architecture et la composition volumétrique du bâtiment doivent tendre à respecter celles précisées au plan intitulé « Proposition », joint en annexe B à la présente résolution.
6. Une brique d'argile rouge doit être utilisée sur au moins 90 % de la superficie des façades avant et latérale droite.
7. La fenestration des façades avant et latérale doit respecter celle précisée au plan intitulé « Proposition », joint en annexe B à la présente résolution.
8. Le bâtiment doit avoir une corniche en façade avant et elle doit tendre à respecter celle illustrée sur le plan intitulé « Proposition », joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION 3 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

9. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan indiquant les aménagements prévus en cour arrière, en cour latérale et sur l'emprise publique le long de l'avenue Ouellette.
10. Les aménagements extérieurs doivent tendre à respecter ceux précisés au plan intitulé « Proposition », joint en annexe B à la présente résolution.
11. Les travaux d'aménagement paysager prévus au plan de l'article 9 doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.
12. Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.
13. Les équipements techniques et mécaniques situés sur le toit doivent être dissimulés derrière des écrans aménagés et traités de manière à favoriser leur intégration au bâtiment.
14. Un espace d'entreposage de matières résiduelles, entouré d'une clôture en matériaux autorisés, doit être prévu dans la cour arrière.

SECTION 4 CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

15. Aux fins de la délivrance des permis de construction ou de transformation impliquant une modification de l'apparence extérieure du bâtiment autorisé par la présente résolution, les objectifs et critères de la présente section s'appliquent.

Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser la mixité des usages et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;
- 2° tendre à respecter l'implantation, l'architecture, la composition volumétrique ainsi que les aménagements extérieurs précisés au plan intitulé « Proposition », joint en annexe B à la présente résolution;
- 3° accroître la présence de la végétation sur le site.

**SOUS-SECTION 1
IMPLANTATION DU BÂTIMENT**

16. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants:

- 1° l'implantation du bâtiment doit tendre à respecter les alignements et l'implantation sur rue;
- 2° l'implantation du bâtiment doit assurer la continuité du front bâti sur rue et l'encadrement de la tête d'îlot.

**SOUS-SECTION 2
ARCHITECTURE DU BÂTIMENT**

17. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants:

- 1° les caractéristiques architecturales doivent tendre à respecter celles identifiées au plan intitulé « Proposition », joint en annexe B à la présente résolution;
- 2° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 3° les accès aux différents usages situés dans le bâtiment doivent être traités distinctement.

**SOUS-SECTION 3
AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

18. Le critère permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs est le suivant :

- 1° l'aménagement paysager doit assurer un lien entre le domaine privé et le domaine public.

**SECTION 5
DÉLAI DE RÉALISATION**

19. La construction doit débuter dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

**SECTION 6
GARANTIE MONÉTAIRE**

20. Une garantie monétaire de 7 000 \$ doit être déposée préalablement à la délivrance du permis de construction. Cette garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la date prévue de la réalisation complète des travaux.

En cas de non-respect de la date de début des travaux prévue à l'article 19 ou de non-réalisation des travaux, la garantie sera exécutée par l'arrondissement de Lachine.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « CERTIFICAT DE LOCALISATION »

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « PROPOSITION »

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1176470026

CA17 19 0172

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'agrandissement, en cour arrière, de l'immeuble situé au 1678, boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement, en cour arrière, de l'immeuble situé au 1678, boulevard Saint-Joseph, à condition :

- Que la brique de l'ajout soit d'une couleur, d'un module et d'une texture similaires à ceux de la brique existante.

Le tout tel que les documents soumis en date du 29 mars 2017;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1177204003

CA17 19 0173

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant des travaux de réfection pour l'immeuble situé aux 1610-1626, boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation de l'immeuble situé aux 1610-1626, boulevard Saint-Joseph;

Le tout selon les documents soumis en date du 21 mars 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1170415003

CA17 19 0174

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement des fenêtres de la façade latérale de l'immeuble situé au 145, 15^e Avenue

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres de la façade latérale de l'immeuble situé au 145, 15^e Avenue;

Le tout selon les documents soumis en date du 1^{er} mars 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1176470028

CA17 19 0175

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement des fenêtres des façades avant et latérale de l'immeuble situé aux 169-171, 15^e Avenue

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres des façades avant et latérale de l'immeuble situé aux 169-171, 15^e Avenue, à condition :

- Que l'ensemble des éléments architecturaux et ornementaux du bâtiment (galerie, marches, colonnes, rampes, etc.) soient repeints dans la couleur « kaki » ou des couleurs s'y agençant, et ce, dans les deux ans suivant la date de l'émission du certificat d'autorisation.

Le tout selon les documents soumis en date du 8 mars 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1176470029

CA17 19 0176

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'agrandissement, en cour arrière, de l'immeuble situé au 680, avenue George-V

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement, en cour arrière, du bâtiment situé au 680, avenue George-V;

Le tout selon les documents soumis en date du 27 mars 2017;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1176470030

CA17 19 0177

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la rénovation et la transformation des façades avant et latérales de l'immeuble situé aux 905-915, rue Notre-Dame

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation et la transformation des façades avant et latérales de l'immeuble situé aux 905-915, rue Notre-Dame;

Le tout selon les documents soumis en date du 10 mars et du 10 avril 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1176470031

CA17 19 0178

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la transformation de la façade avant de l'immeuble situé aux 1212-1220, rue Notre-Dame

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la façade avant de l'immeuble situé aux 1212-1220, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes :

- Que la porte pleine soit remplacée par une porte aux deux tiers vitrée, tel que le modèle proposé pour la porte sur le côté gauche de la vitrine;
- Que les requérants prévoient un affichage de type « lettres détachées » ou « sur vitrage »;
- Qu'aucun rideau ne soit installé dans les vitrines.

Le tout selon les documents soumis en date du 31 mars 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.08 1176470032

CA17 19 0179

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la transformation de la façade latérale de l'immeuble situé aux 1255-1271, rue Notre-Dame

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la façade latérale de l'immeuble situé aux 1255-1271, rue Notre-Dame;

Le tout selon les documents soumis en date du 2 et du 21 mars 2017;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.09 1176470033

CA17 19 0180

Offrir à l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique et autoriser la signature de ladite entente

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'offrir à l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de renouveler le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique pour une durée d'un an;

D'approuver le projet d'entente à cet effet et en autoriser la signature par le directeur d'arrondissement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1171991015

CA17 19 0181

Approuver la nomination de monsieur Mathieu Legault à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 15 mai 2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, il appartient au conseil d'arrondissement de procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

De nommer monsieur Mathieu Legault à titre de secrétaire de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 15 mai 2017.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.02 1172343005

CA17 19 0182

Recevoir la liste de mouvement de personnel

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.03 1172343004

CA17 19 0183

Dépôt du rapport de la CDEC LaSalle-Lachine sur le développement de Lachine est

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De prendre acte du dépôt du rapport remis à l'Arrondissement de Lachine par la CDEC LaSalle-Lachine et Möbius4 concernant le développement de Lachine est.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

61.01

CA17 19 0184

Céder aux « Amis de la Bibliothèque de Montréal » un lot de documents retirés de la collection des bibliothèques Saul-Bellow et Saint-Pierre

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'aliéner, à titre gratuit, un lot de 3 500 documents retirés de la collection des bibliothèques Saul-Bellow et Saint-Pierre et de les céder aux « Amis de la Bibliothèque de Montréal ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

70.01 1177226001

Période de questions des membres du conseil

70.02

Période de questions du public

70.03

Et la séance est levée à 22 h 10.

Claude Dauphin
Maire d'arrondissement

Véronique Bélanger
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 19 juin 2017.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.